



Procès-verbal

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX et le VENDREDI CINQ JUIN à quatorze heures zéro minute, les membres du CONSEIL MUNICIPAL se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Pierre-Martin CHAZOT, MAIRE, sur la convocation qui leur a été adressée le VENDREDI VINGT-NEUF MAI DEUX MILLE VINGT-SIX.

Etaient présents :

M. PM. CHAZOT - **Maire**

Mmes et MM. : A.SANCHEZ-BRESSON – P.BOSSARD – L.HENIN – A.BOTREL – JP.ASTRUC – A.DUTHILLEUX – A.CAVANNA – S.BLAYAC-LAUNAY - **Adjoint.**

Mmes et MM. : C.VALLABREGUE-DUPUIS – M.JEANJEAN – M.LEMAITRE – L.CAUBEL – P.BUSSET – D.SANCHEZ – V.DONNADIEU – S.NORMAND – F.BELINGUIER – N.ARNAUD – S.LELIEVRE – E.DROSSON – D.SAADA – R.FOULLOY – P.JEANJEAN – L.COURDY – S.FELICI LEMESSAGER – L.DUMONCEAUD – V.ROBIN – G.PARMENTIER – V.DELORT - **Conseillers.**

Absents excusés :

Mmes et MM : L.TARROLLE – E.VALAT – C.BARRAL

Procurations : L.TARROLLE à L.HENIN
E.VALAT à L.COURDY
C.BARRAL à S.FELICI LEMESSAGER

Secrétaire de séance : A.SANCHEZ-BRESSON

Après adoption du procès-verbal, l'ordre du jour est abordé :



Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Messieurs dames. Bonjour. Je vous demander un petit peu de silence pour que nous puissions démarrer la séance. Je vous remercie. Mesdames, Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs les représentants de la presse, on n'a personne de la presse aujourd'hui. Je vous souhaite la bienvenue au sein de la salle du conseil municipal pour ce 5 juin. Ce 5 juin qui sera chargé avec l'ouverture de la Roméria et je rappelle la tenue anticipée sur l'horaire aujourd'hui à 14h, puisque ce conseil municipal nous est imposé par la préfecture avec un ordre du jour unique concernant les élections sénatoriales et comme vous le savez à partir de cette fin d'après-midi début de soirée avec l'ouverture de la Roméria donc afin de satisfaire à nos obligations légales. Ce conseil municipal se tient donc à 14h. Nous allons ce soir désigner des délégués du conseil municipal et les suppléants en vue de l'élection sénatoriale du 27 septembre 2026. Auparavant et comme à chaque fois, nous allons faire un petit point sur l'actualité qui nous sépare du dernier conseil municipal.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Le 8 mai dernier, nous avons eu l'accueil des délégués des villes jumelles de Boves et de Lorca.

Nous avons eu le 9 mai le tournoi de rugby annuel ainsi que la fête de la fraise avec la braderie des ventes des producteurs et les fraises et son carnaval traditionnel.

En mai à vélo, il y a deux parcours cyclistes, les ateliers du répar'vélo ainsi que la course des taureaux jeunes.

Le 10 mai, nous avons eu ensuite la remise des prix du concours Christian Claverie au collégien. Au tournoi de paddle. Euh ce weekend a été particulièrement chargé. Il y a eu également la 3e championnat zone sud du Longe côte qui malheureusement a vu le décès sur les plages de Carnon d'une des participantes.

Le 11 mai, nous avons également à Carnon l'entraînement des joueurs du MHR sur la plage où Monsieur Lelièvre nous a représenté. Le 12 mai, nous avons la diffusion du film When we cycle. Le 14 mai, le tournoi en herbe de volet ainsi que le 16 et le 17, la traditionnelle finale de coupe de l'Hérault de basket. Euh et sur Carnon, nous avons ce même weekend le Twist and car, pour les voitures anciennes. Ce festival des voitures anciennes organisé par l'association Festi'Loisirs et qui devient un événement traditionnel pour la ville, suivi des conférences sur l'apportement au niveau de l'association des plaisanciers et dans la soirée l'élection de Miss Carnon. Nous avons du coup à la fin de ce weekend, la finale de la coupe de l'Hérault du foot et le tournoi de paddle.

Le 20 mai, nous avons la conférence de presse de présentation de la Roméria qui a été présentée justement avec Monsieur Laurent Henin. Nous avons dévoilé justement cette nouveauté de la Roméria et puis qui suivra également à la fête votive avec deux ambassadrices qui représenteront respectivement les traditions hispaniques. D'une part, dont, nous célébrerons d'ailleurs ce weekend la Roméria et un petit peu plus tard, une ambassadrice pour la partie camarguaise qui celle-ci sera euh évoquée durant la fête votive du mois d'août.

Euh, nous avons également le 20 mai une course du trophée de l'avenir et à noter également que cette même journée, nous avons le député Monsieur Alloncle qui était sur notre territoire. Il faisait la restitution du rapport de la commission d'enquête sur l'audiovisuel public qui s'est tenu à la salle Morastel. Le 22 mai, il y avait les collectes de sang où je vous invite à tous dans la mesure du possible de participer.

Le 23 mai, les tournois de football, tournoi de basket loisirs, le passage du grade au KRAVMAGA ainsi que le mariage, que Monsieur Parmentier, a célébré l'un des mariages au niveau de la ville puisque j'ai

indiqué que sur l'ensemble des conseillers municipaux, qu'il soit de la majorité ou de la minorité, s'il le souhaitait, il pouvait y participer.

Le 24 mai, nous étions au gala de danse espagnole. Nous avons plusieurs agents de la commune qui participaient ainsi que des familles que nous connaissons bien sur le territoire. Là, c'était Madame Botrel qui nous, qui m'accompagnait pour le représenter.

Euh, tournoi de foot également le 25 mai. Le 29 mai l'école privée Notre-Dame faisait sa sortie à vélo avec les CM2 et le port de Carnon était labellisé pavillon bleu. Et pour Mauguio ainsi que Carnon, il y avait la fête des voisins où chacun et chacune d'entre nous ont pu participer sur l'ensemble des quartiers qui s'étaient rapprochés de la municipalité. Il y en avait 45 et ça, a été délégué et accompagné avec Monsieur Bossard.

Nous avons ensuite le 30, la fête de la nature, là aussi un événement traditionnel pour la commune qui a fêté sa 10^e édition. Euh et donc là, nous étions plusieurs élus et c'est quelque chose un petit peu de récurrent et historique qu'avait initié d'ailleurs Madame Sanchez Bresson. Euh nous avons continué sur les différents événements et qui nous rapprochent à aujourd'hui. Nous avons l'inauguration de l'entreprise pharmaceutique INIT qui s'installe sur le parc industrie nord Méditerranée et nous étions représentés par Monsieur Donnadiou puisque c'est une entreprise biotechnologie une des pépites de notre territoire.

Voilà, en ce qui concerne l'actualité passée. Pour l'actualité à venir, vous le savez, ce soir débutera la Roméria et nous aurons quelques événements évidemment qui vont suivre, je pense au 14 juillet, je pense à la fête votive et d'autres événements qui vont rythmer notre partie estivale. Mais avant ça, nous retrouverons quand même sur la partie fin juin pour un dernier conseil municipal avant la période estivale. J'y reviendrai en clôture.

Voilà pour cette actualité. Nous allons du coup passer à l'ordre du jour unique de ce conseil municipal qui correspond à la désignation à l'élection des suppléants, mais auparavant la désignation d'un secrétaire de séance.

Avant de démarrer l'ordre du jour de notre séance, je vous propose conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales de nommer un secrétaire de séance. Je vous propose de désigner à cet effet Madame Ariane Sanchez-Bresson. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Et bien écoutez, s'il n'y en a pas, je vous remercie. Et Madame Sanchez-Bresson va faire l'appel.

Madame Ariane SANCHEZ-BRESSON : Merci. Bonjour à tous que je n'ai pas pu saluer tout le monde en rentrant.

Appel nominal par Madame Sanchez-Bresson.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Je vous remercie. Nous allons passer à l'adoption du procès-verbal de la séance du 5 mai. Nous avons bien pris note des questions reformulées sur cette session et nous y répondrons plus en détail sur la partie de questions diverses, sauf si vous avez des objections. Et je vous propose d'adopter ce procès-verbal à main levée. S'il n'y a là aussi pas d'objection. Et ben écoutez, qui est contre ? Qui s'abstient ? adopté à l'unanimité. Je vous remercie. Nous arrivons donc à ce point unique de désignation des délégués du conseil municipal et des suppléants en vue de l'élection des sénatoriales du 27 septembre 2026.

1. DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS DU 27 SEPTEMBRE 2026 :

Rapporteur : PM.CHAZOT

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : J'expose aux membres du conseil municipal qu'en application décret numéro 2026-301 du 21 avril 2026 et conformément à la circulaire ministérielle du 6 mai 2026 ainsi qu'à l'arrêté préfectoral numéro 2026 05 DRLC 0187 du 19 mai 2026. Il est proposé au conseil municipal de procéder à la désignation des délégués du conseil municipal et des suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026. Vous l'aurez compris, un certain nombre de modifications sont intervenues ces derniers mois pour ces élections sénatoriales et nous convient aujourd'hui, conformément à la loi, de les appliquer au niveau de ce conseil. Le nombre de délégués varie selon le seuil de population de la commune en application des dispositions des habitants en communes de plus de 3 000 habitants. Les articles L.284 et L.285 du code électoral pour les communes de Mauguio, tous les conseillers municipaux en exercice sont délégués de droit. Des suppléants sont élus dans toutes les communes. Ils sont appelés à remplacer les délégués des conseils des conseillers municipaux lors de l'élection des sénateurs en cas de refus de décès de perte de droits civiques et politiques, d'empêchement majeur ou de cessation de fonction de conseiller municipal de ces délégués. Seuls peuvent être suppléant des conseillers municipaux les électeurs inscrits sur les listes électorales principales de la commune jouissant de leurs droits civiques et politique de nationalité française. Le nombre de suppléants est déterminé par rapport au nombre de délégués élus dans les communes de moins de 9 000 habitants, de délégués de droit dans les communes de 9 000 à 30 000 habitants, de délégués de droits ou de délégués suppléants dans les communes de plus de 30 000 habitants. Le nombre de suppléants est de 3 quand le nombre de délégués est égal ou inférieur à 5. J'espère que tout le monde a suivi. Ce nombre est augmenté de 1 par rapport par tranche de 5 délégués titulaires ou fraction de 5 délégués titulaires (article L.286 du code électoral). De ce fait, la commune de Mauguio Carnon dispose de 33 délégués titulaires. Le nombre de suppléants est de 9. Ces neuf suppléants sont élus au scrutin de liste secret à la proportionnelle au plus fort reste moyenne sans panachage ni adjonction ni suppression ni modification de l'ordre. Voyez c'est précis. Tout conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peuvent présenter une liste de candidats aux fonctions de délégués suppléants. Chaque liste de candidats doit être proposée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Article 289, doivent figurer les mentions suivantes, le titre de la liste présentée. Chaque liste doit se présenter sous une dénomination qui lui est propre afin qu'il n'existe pas de confusion possible, les noms, prénoms, sexe, domicile, date de lieu de naissance ainsi que l'ordre de présentation des candidats. Je vous propose donc de procéder à la désignation des neuf suppléants de la commune pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026 après constitution du bureau électoral. Le vote se faisant sans débat au scrutin secret. Le déroulement des opérations, je vous informe que la majorité municipale souhaite proposer une liste de neuf suppléants composés des personnes suivantes. Madame Valentine Peyrot ici présente, Thierry Chai ici présent, Faustine Rodriguez, Joël Lalande, Marie-Hélène Guenego ici présente, Monsieur Didier Gauzi ici présent, Julie Vidal, Laurent Berton et Monique Gourdoux. J'ai par ailleurs reçu la liste présentée par les groupes, le groupe de Madame Barral, liste intitulée Pour vous pour demain. Les autres groupes souhaitent-ils présenter une liste ?

Je vous remercie de cette confirmation et je vous remercie également de préparer les bulletins correspondants sur la table de vote. Donc vous les avez tous. Donc sauf opposition de votre part, vous constaterez que deux listes ont bien été déposées sur ce scrutin. Il s'agit des listes suivantes : la majorité municipale et Pour vous pour demain. Je suis désolé, c'est très réglementaire, très procédurier donc on va essayer d'aller vite. Le bureau de vote sera constitué des personnes suivantes : Monsieur Valabregue-Dupuis, Madame Serane JeanJean qui sont les deux conseillers les plus âgés, Madame

Dutilleux et monsieur Parmentier les deux conseillers les plus jeunes et moi-même en tant que président de bureau.

Mesdames, Messieurs les membres du bureau, je vous demande de me rejoindre. C'est bon, tout le monde est installé. Je rappelle qu'en application des articles L.289 et R.13 du code électoral, les délégués, leurs suppléants sont élus sur la même liste sans débat à la représentation proportionnelle suivant la règle du plus de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel. Autrement dit, vous choisissez l'un des deux bulletins et vous n'y touchez plus à partir du moment où vous allez voter. Je rappelle que les membres du conseil municipal qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être élu membre du collège électoral sénatorial, ni participer à l'élection des délégués et des suppléants. Je vous propose maintenant de passer au vote et je vous rappelle que le passage à l'isoloir est obligatoire. À l'appel de votre nom, vous voudrez bien faire constater au président que vous n'êtes porteur que d'une seule enveloppe. Je précise que Monsieur Henin, ayant la procuration de Madame Tarrolre, il vote deux fois. Idem pour Monsieur Gourdi, Courdi ayant en procuration pour Madame Valat et idem pour Madame Felici Lemessager qui a procuration de Madame Barral. Etant en tête de tableau des conseillers municipaux, je vais voter en premier et je laisserai le soin à Madame Dutilleux d'assurer la présidence pour mon vote.

Madame Angeline DUTHILLEUX : Merci.

Monsieur le maire vote après être passé dans l'isoloir.

Madame Ariane SANCHEZ-BRESSON : Donc maintenant, voilà, je suis en charge d'appeler les personnes. Donc je vais m'appeler moi-même et une autre personne et puis après je reviens pour rappeler les autres.

A l'appel nominal par Madame Ariane Sanchez-Bresson, l'ensemble des élus ont voté en passant par l'isoloir.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Madame Dutilleux, Monsieur Parmentier, veuillez noter que le compteur affiche 33 votes, 33 enveloppes au compteur. Nous allons procéder au comptage. Trois enveloppes vides.

Madame Angeline DUTHILLEUX : Alors pour la liste pour vous pour demain, il y a six bulletins. C'est bon pour la liste majorité municipale 24 bulletins.

Dépouillement de l'élection :

Nombre de votants : 33

Nombre de suffrages exprimés : 33

Blancs : 3

Nuls : 0

Liste « Majorité municipale » : 24

Liste « Pour vous pour demain » : 6

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Le compte est bon. Il faut signer les bulletins blancs, enfin les enveloppes vides. Donc nous allons procéder au calcul à la plus forte moyenne avant de proclamer les résultats. Le temps que le calcul soit fait, je profite de cet instant pour rappeler pourquoi nous procédons ainsi et la lourdeur de ce processus. Il nous est imposé par la préfecture avec les nouveautés qui ont lieu ces dernières semaines et ces derniers mois, d'où la rigueur à laquelle nous avons dû procéder. Sachant que les services de la préfecture ont prévenu l'ensemble des municipalités et à fortiori la nôtre qui est chef-lieu de Canton. S'ils constataient une irrégularité, il nous faudrait tous

revenir ici au mois de juillet pour revoter. Euh donc chacun d'entre nous euh ayant je pense euh pour euh cette type d'activité euh de désignation, euh d'autres activités prévues cet été, si nous nous pouvions nous passer de cette, ce revote, je pense que nous en garderons bien. D'où la nécessité d'avoir respecté scrupuleusement les éléments indiqués par la préfecture afin d'éviter tout vice de forme. Il y a nécessité de refaire le calcul. Donc du coup, je demande un petit peu de patience. Merci de votre patience. Du coup, je vais donner lecture des résultats. Donc 24 voix pour la liste majoritaire municipale et 6 voix pour la liste pour vous pour demain. Euh ce qui donne 24/33 7,1 soit 7 sièges. Et pour la liste pour vous pour demain donc 6 divisé par 3,33 ce qui donne 1,80 ce qui donne un siège. Le restant étant recalculé il nous donne une égalité sur le dernier siège restant à attribuer ayant une égalité. Les directives préfectorales indiquent que la liste ayant la plus grande le nombre de sièges en cas d'égalité du vacant est attribué à la liste euh qui a obtenu le plus de de sièges. Le siège restant est donc attribué à la liste majoritaire, ce qui indique un résultat à la plus forte moyenne d'un nombre de suppléants pour 8 à la liste majoritaire. Et de 1 pour la liste pour vous pour demain. Les suppléants élus sont donc Valentine Peyrot, Thierry Chay, Faustine Rodriguez, Joël Lalande, Marie-Hélène Guenego, Didier Gauzi, Julie Vidal et Laurent Berton. Le siège pour la liste pour vous pour demain et Tristan Milian. Le scrutin est donc clos et les candidats sont, les résultats sont proclamés. Ce point à l'ordre du jour est épuisé.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Nous avons quelques remarques qu'il y avait été fait lors du dernier conseil municipal. Monsieur Parmentier sollicitait...c'est plus la peine pour ce qui reste. Donc si vous en êtes d'accord vu les questions diverses restantes, je vous propose de rester à nos places pour terminer ce conseil municipal. Euh, monsieur Parmentier sollicité en date du conseil municipal sur les affaires courantes. Vous nous aviez indiqué euh vouloir connaître la date du prochain conseil municipal. Ce conseil municipal aura lieu le 29 juin à 18h.

Monsieur Parmentier évoqué également la question du puçage des véhicules communaux. Euh je vous confirme que les véhicules municipaux ne sont pas pucés mais une réflexion est en cours sur le suivi. Quant aux véhicules que vous avez croisé sur la route du Pertus, il s'agissait de l'un des véhicules mis à disposition des associations de la commune, en l'occurrence le club de basket de Mauguio Carnon qui effectuait un déplacement sportif dans la région de Thuir dont acte. Il n'y avait pas d'autres éléments qui avaient été portés à notre connaissance. Nous avons tenu l'horaire puisqu'il est 14h58. Je demande à chacun des conseillers délégués de droit présents de procéder avant la fin de la séance de désigner des suppléants en cas d'empêchement pour l'élection du 27 septembre et à la signature de cette annexe auprès du bureau électoral. Autrement dit, ceux qui ne seront pas disponibles pour se rendre euh le 26 septembre de 27 septembre 2026 pour ces élections sénatoriales, le faire savoir d'ores et déjà afin que les suppléants puissent être sollicités. Je demande également aux suppléants élus et notamment ceux qui sont présents dans la salle de se manifester auprès de notre administration à l'issue de ce conseil municipal pour se faire enregistrer et signer les modalités requises. S'il n'y a pas d'autres remarques ou observations, nous allons pouvoir lever la séance au préalable. Monsieur Busset,

Monsieur Pierre BUSSET : Merci Monsieur le Maire. Lundi prochain 8 juin, commémoration de la fin de la guerre d'Indochine. Merci pour votre présence.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Je vous remercie. En introduction de ce conseil municipal a été remis à chacun des conseillers municipaux avec quelques petites heures d'avance un certain nombre d'éléments qui seront disponibles pour chacun de nos concitoyens et concitoyennes lors de cette ouverture de la Roméria. Donc vous y trouverez notamment la fiche et les magnets, les traditionnels éléments qui sont souvent demandé par la par la population. Je pense notamment aux affiches. Vous retrouverez également, pour ceux qui le souhaitent auprès du stand de la municipalité euh les retirages

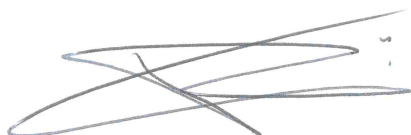
des éditions précédentes. Je vous rappelle alors je vais faire appel à Monsieur Henin sur l'horaire de d'ouverture qui se tiendra en face des arènes.

Monsieur Laurent HENIN : À partir de 19h, nous allons avoir un petit interlude musical et de danses sévillanes. En attendant que l'ouverture officielle par Monsieur le Maire et aura lieu aux alentours de 19h30 maximum en fonction de la visite des casitas au préalable.

Monsieur Pierre-Martin CHAZOT : Je vous remercie. Et pour conclure sur une note plus, j'allais dire politique ou en tout cas de l'intérêt de chacun de nos concitoyens, certains d'entre vous avaient manifesté des demandes concernant les prochains dispositifs qui seraient mis en place par la commune. Nous pouvons dire aujourd'hui qu'un certain nombre de commissions ont commencé à se réunir et à travailler, notamment la commission sécurité et pour lesquels un certain nombre de dispositions ont été prises en ce qui concerne la police municipale puisque vous l'avez vu, il y aura deux patrouilles permanentes à la fois sur Mauguio et sur Carnon. Nous aurons également des dispositifs concernant l'éclairage public, puisque là aussi, ce sont des éléments pour lesquels nous sommes questionnés et puis nous reviendrons un petit peu plus tard euh concernant la station balnéaire ou bien l'aménagement de la Grand'rue. Toutes ces annonces seront faites courant du mois de juin et les travaux des commissions vont se poursuivre et d'ici là vous pourrez retrouver dans vos boîtes aux lettres l'intégralité des travaux qui sont en cours. La présentation du conseil municipal. J'ai souhaité puisque nous n'avons pas encore revu le règlement intérieur et donc aujourd'hui c'est le nombre de caractères de la présente mandature qui s'applique sur l'expression municipale et donc sur ce cette édition exceptionnelle, étant donné que la majorité municipale aura un certain nombre de d'éléments à, sur se présenter sur les différentes pages. Nous aurons une page dédiée à la présentation de chacun des conseillers municipaux, y compris les oppositions. Quant à l'espace de tribune libre qu'on appelle pour chacun des groupes de conseillers municipaux, et bien cet espace, la majorité municipale a renoncé à son propre espace au profit des différentes minorités pour qu'elles puissent s'exprimer librement. Je rappelle juste un point de vue légal que nous sommes malheureusement contraints par le règlement intérieur précédent. Donc, j'aurais souhaité peut-être des modalités différentes, mais nous aurons, comme je m'y suis engagé auprès des différentes minorités, revoir ce règlement intérieur. Mais en attendant, du coup, ce sont ces règles qui s'appliquent et donc comme la majorité renonce à sa partie de tribune libre, elles seront réparties sur les différentes minorités par rapport à ce que nous contraint le règlement intérieur précédent. Sur ces annonces, j'allais dire à la fois réglementaires et de projection dans l'avenir de notre commune pour les prochains dispositifs qui s'appliqueront. Je vous invite tous à nous retrouver durant ce weekend de fête de Roméria. Rendez-vous donc à partir de 18h et 19h pour une partie un petit peu plus protocolaire. Et nous nous retrouvons ensuite au mois de, fin juin pour le prochain conseil municipal du lundi 29. Merci aux conseillers municipaux autour de cette table de venir signer le résultat des élections des sénatoriales. Donc je vous invite à vous rapprocher de l'administration pour se faire. Merci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 H 00

La secrétaire de séance,
Lydie TARROLLE



LE MAIRE
Pierre-Martin CHAZOT

